

Département des Bouches-du-Rhône  
**Centre communal d'action sociale de Martigues**

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS

Convocation du 17 juin 2024  
Nombre de membres en exercice : 8  
Quorum : 5  
Nombre de présents : 5  
Siège vacant : 1

**SEANCE DU 24 juin 2024**

Affichage du procès-verbal en date du :  
8 juillet 2024

**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin**, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale, dûment convoqué, s'est réuni à 15h30 à l'Hôtel de Ville – salle des Commissions, avenue Louis Sammut – 13500 MARTIGUES, sous la présidence de Madame Charlette BENARD, vice-présidente du CCAS.

DELIBERATION N° 24-029

**Régie 702 : Evolution du tarif du carton de loto en clubs séniors à compter du 1er septembre 2024**  
Abroge et remplace la délibération n° 24-024 en date du 8 avril 2024

Administrateurs présents :

Mme **Charlette BENARD**, Conseillère Municipale, Vice-Présidente du CCAS,  
M. **Bernard CATHALOT**, Représentant des associations œuvrant dans le domaine du handicap (La Chrysalide), Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (APDL),  
Mme **Carole D'AMBROSIO**, Conseillère Municipale,  
Mme **Martine DUMOND**, Représentante des associations familiales (Union Départementale Des Associations Familiales – UDAF),  
M. **Charles LINARES**, Conseiller Municipal,

Administrateurs représenté :

Mme **Nathalie LEFEBVRE**, Adjointe au Maire, Martigues, représentée par Mme Charlette BENARD

Administrateurs excusé :

Mme **Huguette COSTA**, Représentante des associations des personnes âgées et retraitées du département (Université Martégale du Temps Libre – UMTL),

Siège vacant :

M. **Antoine SALVADORI**, Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Association Pour le Développement Local du Pays de Martigues – APDL)

Empêché :

Mr **Gaby CHARROUX**, président du CCAS et du conseil d'administration

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, **Madame Martine DUMOND** est nommée **secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Madame Charlette BENARD, vice-présidente, constate que le conseil d'administration peut valablement délibérer en vertu de l'article 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
013-261301261-20240624-24-029-DE  
Date de télétransmission : 05/07/2024  
Date de réception préfecture : 05/07/2024

Le CCAS propose différentes animations et prestations de service aux usagers des clubs séniors qu'il gère. Parmi ces prestations, l'organisation de lots.

Le tarif du carton est payé par les usagers est fixe, quel que soit la tranche de revenus de celui-ci. Ce tarif est actuellement de 0,70 cts par carton.

Suite à la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024, dans un contexte d'inflation et d'augmentation de la fréquentation de ces établissements, il est proposé au conseil d'administration de porter le tarif payé par l'utilisateur à 0,90 cts par carton à compter du 1er septembre 2024.

Carton loto	Tarif 2023	Tarif proposé à compter du 1er septembre 2024
Unité	0,70 €	0,90 €

**Ceci exposé,**

**VU** le Code de l'action sociale et des familles,

**VU** la Délibération n° 23-033 du 14 décembre 2023 du conseil d'administration en date du 26 septembre 2022 portant adoption de la convention-cadre Commune de Martigues/ CCAS Ville de Martigues pour les années 2024 à 2026,

**VU** la Délibération n° 24-001 du conseil d'administration en date du 19 février 2024 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024,

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que :**

**Article 1er :** L'évolution du tarif unitaire du carton de loto à compter du 1er septembre 2024 et telle que présentée ci-dessus est approuvée.

**Article 2 :** Madame la vice-présidente et Monsieur le directeur sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à MARTIGUES le 24 juin 2024  
Pour extrait conforme,

Martine DUMOND  
secrétaire de séance

Charlette BENARD  
vice-présidente

Accusé de réception en préfecture  
013-261301261-20240624-24-029-DE  
Date de télétransmission : 05/07/2024  
Date de réception préfecture : 05/07/2024